

# Heurs et malheurs du journalisme d'investigation en France<sup>1</sup>

Cyril Lemieux

GSPM  
Ecole des hautes études en sciences sociales

## Résumé

Comment expliquer le développement dans la France des années 1980-1990 d'un genre comme le "journalisme d'investigation" ? Cet article propose de resituer le phénomène dans un cadre élargi : celui des processus sociaux qui ont encouragé l'introduction, depuis la fin des années soixante-dix, d'attitudes journalistiques fondées sur plus d'agressivité et moins de déférence envers les institutions et les détenteurs de statut élevé. On met ici en avant l'aspect hautement conflictuel de ces processus, en décrivant les résistances qu'ont suscitées les nouvelles attitudes journalistiques au sein même de la profession. On cherche également à évaluer les conséquences pratiques qu'elles ont sur l'accès à l'espace public de tous ceux qui cherchent à dénoncer publiquement des scandales.

\*

\* \*

Depuis plusieurs années, je m'intéresse aux pratiques journalistiques dans différents secteurs de la presse française, en privilégiant une question : celle des manquements à la

---

<sup>1</sup> . Paru dans Delporte (C.), Palmer (M.), Ruellan (D.), dir, *Presse à scandale, scandale de presse*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 85-96.

morale professionnelle. Comment ces manquements surviennent-ils ? Par quoi sont-ils provoqués ? Comment sont-ils sanctionnés (ou pas) ? La méthode que j'utilise consiste à analyser en détail des affaires, petites ou grandes, connues ou moins connues, où un ou plusieurs journalistes se sont vus reprocher (par des pairs, des membres du public ou des interlocuteurs) de s'être "mal conduit". Je procède par entretiens approfondis avec les différents protagonistes mêlés à ces affaires, mais aussi par observation ethnographique<sup>2</sup>.

C'est dans ce contexte de recherche particulier que j'ai été amené à rencontrer des journalistes qui se disaient "d'investigation" et étaient connus comme tels<sup>3</sup>, et d'autres – beaucoup plus nombreux – qui ne se disaient pas "d'investigation" et se sentaient étrangers à ce genre. Parmi ceux-là, j'y reviendrai, certains étaient critiques vis-à-vis du genre "investigation" qu'ils voyaient comme une dérive dangereuse pour la profession. Au delà de cette distinction entre "investigation" et "non-investigation", j'ai aussi rencontré de nombreux journalistes qui, même s'ils ne se considéraient pas comme étant des "journalistes d'investigation" à proprement parler, avaient néanmoins adopté dans leur façon de travailler certaines attitudes qui présentaient des similitudes frappantes avec le comportement des "journalistes d'investigation".

Ceci me conduit à reposer la question du "journalisme d'investigation", de ses limites et de ses conditions sociales d'existence, dans un cadre plus large qu'on ne le fait d'ordinaire. Il me semble en effet que l'activité des quelques professionnels qui relèvent en France du "journalisme d'investigation" proprement dit doit être rapporté à un mouvement de *transformation générale des pratiques* de la presse française. C'est pourquoi la question que je souhaiterais examiner ici, présente une ouverture "grand angle" : comment se fait-il que, depuis une vingtaine d'années, se soient développées en

---

<sup>2</sup>. Voir notamment C. LEMIEUX, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000.

<sup>3</sup>. Ils œuvraient entre autres, à l'époque des interviews, à *l'Express*, *l'Événement du Jeudi*, *TF1*, *Libération* ou encore au *Canard enchaîné*. Quelques-uns travaillaient en *free-lance*.

France des attitudes journalistiques fondées sur plus d'agressivité et moins de déférence envers les institutions et les détenteurs de statut élevé ?

Je donne immédiatement un exemple de ce dont je veux parler. J'interrogeais un jour un journaliste à la retraite qui a travaillé à la rédaction locale de *Sud-Ouest*, à Bordeaux, de 1945 jusqu'au début des années soixante-dix. Il m'expliquait avoir su plus d'une fois que tel ou tel homme politique local était corrompu. Il n'en a jamais parlé dans les colonnes de son journal et ne vit pas cela rétrospectivement comme une erreur professionnelle. Car, dit-il, “ça se savait, ça se disait, mais ça n'arrivait pas à se prouver”. D'ailleurs, ni lui, ni ses confrères n'ont jamais cherché à prouver quoique ce soit à ce sujet.

Un autre journaliste du même journal, entré dans la carrière un peu plus tard, à la fin des années cinquante, m'expliqua à son tour :

Nous, on n'avait pas l'aiguillon au derrière d'une rédaction en chef qui nous aurait dit : “Mais il faut sortir de l'info qui ne soit pas de l'info institutionnelle !”. C'est-à-dire qu'on faisait beaucoup beaucoup d'institutionnel et pratiquement uniquement de l'institutionnel [...] Il faut bien admettre que nous, on n'a jamais été très curieux sur le système Chaban. On n'a jamais été très curieux, par exemple, sur les rapports du RPR local et de l'immobilier.

Ce journaliste de la vieille école observe le contraste entre sa pratique et les moeurs de ses confrères plus jeunes :

Je crois qu'il y a eu une vraie transformation depuis quelques années. Avant, on ne remettait pas en cause la parole de l'élu, la parole de celui qui a le pouvoir local : hommes politiques municipaux, gens du conseil général ou régional. Maintenant, ils ne s'en privent pas.

Il veut pour preuve de cette évolution l'attitude de son journal, *Sud-Ouest*, durant l'affaire dite “des Girondins” sur laquelle ont été “placés” de jeunes journalistes, souvent venus du fait-divers, qui se sont illustrés par leurs enquêtes et ont “sorti” des révélations

exclusives qui ont eu un grand retentissement et ont donné lieu à des reprises au plan national.

Comme le suggère ces quelques propos, la question du “journalisme d'investigation” mérite d'être resituée dans un cadre élargi. Elle témoigne d'une évolution générale de l'ethos journalistique ou du moins, de certaines de ses expressions. En définitive, je me propose ici d'aborder trois séries de questions concernant cette évolution. 1°) Tout d'abord : comment ont pu se développer dans la France des années quatre-vingt des attitudes journalistiques fondées sur plus d'agressivité et moins de déférence ? ; 2°) Ensuite : quelles oppositions cela a-t-il soulevé ? (car, comme toute transformation sociale, celle-ci ne pouvait manquer de heurter des positions et des normes préexistantes) ; 3°) Enfin : à quels compromis est-on parvenu ? Ce qui est une autre façon de se demander si ces attitudes agressives sont finalement si agressives que cela.

### **Un double processus de transformation**

La notion de “façade” (*facework*) élaborée par Erving Goffman dans *La mise en scène de la vie quotidienne*<sup>4</sup> peut être utile, je crois, pour comprendre ce qui distingue les nouvelles attitudes journalistiques, dont je parle ici, des anciennes. La “façade”, telle que l'entend Goffman, c'est ce qui dans la représentation qu'un acteur donne de lui-même, lui permet de proposer aux autres “sa” définition de la situation. En ce sens, on peut dire que dans le style journalistique traditionnel – “institutionnel” –, les façades sont *quelque chose qui se respecte* : le journaliste ne remet pas en cause la façon dont ses interlocuteurs entendent se présenter au public. Or, ce n'est justement pas le cas avec les journalistes nouveau style. Ceux-ci ont tendance à vouloir aller au-delà de la façade qu'entendent présenter au public leurs interlocuteurs. Par exemple, ils cherchent à aller au-delà des versions officielles et du discours convenu de ceux dont ils recueillent la parole. Ils cherchent, en d'autres termes, à faire tomber les façades.

---

<sup>4</sup>. Minuit, 1973.

Dans le cas par exemple des interviews-vérités et des *talk-shows*, ceci donne lieu à la quête de l'émotion, de la spontanéité, de la rupture avec la langue de bois, de la "personne profonde" qui est censée se trouver "au fond" de l'interviewé. On veut que les personnes mettent "bas les masques" et révèlent publiquement leur "vraie personnalité"<sup>5</sup>. Dans le cas qui nous occupe, celui de l'investigation ou des pratiques d'enquête qui s'y apparentent, cela donne un intérêt particulier non plus seulement pour la déclaration publique, officielle, mais aussi et surtout pour la cuisine politique qu'il y a derrière ; non plus seulement pour le procès, mais aussi et surtout pour toutes les phases de l'instruction et pour tout qui a pu se dire dans le bureau du juge d'instruction ; non plus seulement pour le déroulement du match ou de la course, mais aussi et surtout pour les phases d'entraînement et de préparation, et leurs aspects inavouables (dissensions internes, dopage, corruptions, etc.). Et ainsi de suite. Comme nous le disait un jeune journaliste de la presse régionale, "avant, ils s'intéressaient à la partie émergée de l'iceberg. Nous, ce qui nous intéresse, c'est la partie immergée". Il s'agit là d'une attitude dispositionnelle que l'on peut dire "nouvelle", du moins à ce degré de systématisme, dans l'histoire du journalisme français.

La question importante, c'est évidemment : quelles sont les conditions sociales qui ont rendu possible l'adoption, par une partie au moins de la profession, de ces nouvelles attitudes plus agressives ?

Pour schématiser, je crois qu'on peut dire que deux processus sociaux, intimement liés, ont joué.

1°) Dans le dernier chapitre de son livre sur l'histoire du journalisme américain, *Discovering the News*, Michael Schudson attribue la critique du journalisme conventionnel telle qu'elle apparaît aux Etats-Unis à la fin des années 60 à la montée en

---

<sup>5</sup>. Voir D. MEHL, *La télévision de l'intimité*, Paris, Seuil, 1996 ; "La médiatisation de l'espace privé", *Sociologie du travail*, 2, 1997, p. 171-187 ; A. EHRENBERG, *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

puissance d'une culture oppositionnelle au sein des jeunes diplômés<sup>6</sup>. L'analyse peut être transposée au cas français. A partir des années soixante, le nombre des étudiants s'est considérablement accru dans notre pays, ce qui s'est traduit notamment par des aspirations à la libération des mœurs tout à fait inédites et par un refus grandissant des rapports hiérarchiques traditionnels, que ce soit dans le cadre de l'université, de la famille, de l'entreprise ou de la vie publique. Ce n'est un secret pour personne que cette culture anti-institutionnelle a profondément marqué toute une partie de la presse de gauche et d'extrême-gauche dans les années soixante-dix. Mais en fait, elle s'est banalisée bien au-delà au cours des années quatre-vingt, à travers la critique généralisée, même chez beaucoup de gens de droite, de certaines conventions dites "bourgeoises" et des rapports d'obéissance inconditionnels.

Cette évolution a bouleversé en profondeur le recrutement et le fonctionnement des institutions, et cela concerne tout particulièrement la justice et les médias<sup>7</sup>. Des individus non seulement plus diplômés, mais aussi plus attachés à des postures anti-institutionnelles, ont investi les prétoires et les salles de rédaction. La conséquence majeure, ce fut qu'à partir du milieu des années quatre-vingt, les détenteurs d'un statut élevé, à commencer par les dirigeants politiques et économiques, ont commencé à être de moins en moins bien protégés par leur statut social, d'une contestation de leurs prérogatives ou d'une mise en cause publique de leurs compétences.

2°) Le second facteur de l'évolution tient au fait que plus les attitudes anti-institutionnelles se banalisaient dans le public, plus les revendiquer devenait rentable pour les entreprises de presse. Il est ainsi devenu de plus en plus intéressant économiquement d'adopter un style agressif et de prétendre "briser les tabous" de la société. Les maisons d'édition ont commencé à publier davantage d'enquêtes

---

<sup>6</sup>. *Discovering the News*, New York, Basic Books, 1978.

<sup>7</sup>. Concernant la justice, voir notamment J.-P. MOUNIER, "Du corps judiciaire à la crise de la magistrature", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, 1986.

journalistiques sur les scandales de la République. Les news-magazines et les grands quotidiens nationaux se sont mis à publier davantage d'enquêtes et de révélations à la une, en s'assurant par là même des reprises (ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne configuration : les gens du *Canard Enchaîné* peuvent en témoigner, leurs révélations n'étaient en général guère reprises dans les années soixante et soixante-dix)<sup>8</sup>. Pour finir, les émissions d'enquêtes journalistiques ont fleuri sur le plus commercial des médias : la télévision. On peut y voir un indice majeur de la rentabilité économique qu'avaient désormais acquise les attitudes journalistiques anti-institutionnelles<sup>9</sup>.

### Les résistances aux changements

Quelles résistances et quelles oppositions a suscité le développement de ces nouvelles postures journalistiques ? A l'extérieur de la profession, les détenteurs de statut élevé ont souvent vécu le changement des façons de faire journalistiques comme une agression et une remise en cause de leur sécurité et de leur prestige. C'est ce que traduisent notamment, tout au long des années quatre-vingt-dix, les tentatives d'une partie du corps législatif pour imposer des limitations tout à la fois à l'activité journalistique et au travail des magistrats. Je pense par exemple à l'épisode caricatural qu'a constitué en 1994 le vote de l'amendement Marsaud<sup>10</sup>. Je ne m'attarde pas sur ces aspects qui sont bien connus.

Je souhaiterais en revanche m'attarder davantage sur les résistances suscitées par les nouvelles attitudes *au sein même* de la corporation des journalistes. Dans les rédactions, l'introduction des nouveaux comportements a eu pour effet immédiat d'entamer le crédit des représentants de l'ancienne école. Elle a rendu leurs attitudes professionnelles un peu "ringardes". Pire que cela : elle les a rendu critiquables, car on a commencé à

---

<sup>8</sup>. Cf. dans le présent volume, la contribution de Laurent Martin.

<sup>9</sup>. Pour une analyse détaillée de la dynamique qui a noué la culture anti-institutionnelle née des années soixante et soixante-dix, à l'extension du capitalisme dans les années quatre-vingt, voir L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

<sup>10</sup>. Voir C. LEMIEUX, *Mauvaise presse, op. cit.*, p. 72-77.

accuser ces vieux journalistes d'avoir été jusqu'alors, trop complaisants avec les détenteurs de pouvoir, trop respectueux des façades et pas assez impertinents. Ce sont des jugements que j'ai souvent entendus dans les rédactions vis-à-vis de certains vieux professionnels, de la part de plus jeunes.

Un des points intéressants dans cette bataille larvée à l'intérieur même de la profession, c'est la façon dont les tenants de la vieille école ont tenté de défendre leurs positions et leur conception du métier. Si j'en juge par les entretiens que j'ai réalisés, il est possible de retrouver dans ces discours défensifs, les différentes figures qu'Albert Hirschman a reconnues au fondement des rhétoriques réactionnaires<sup>11</sup>. Je ne veux surtout pas dire que les journalistes hostiles à l'investigation et plus largement, aux conduites professionnelles plus agressives sont, ou sont nécessairement, des réactionnaires. Ce que je veux dire, c'est seulement qu'ils ont recours à des ressources argumentatives qui sont caractéristiques, si l'on suit Hirschman, du type de ressources argumentatives dont nous disposons, dans nos sociétés, quand nous voulons nous opposer à une vague de changement qui nous heurte, nous déstabilise ou nous déplaît.

La première de ces ressources, c'est l'argument que Hirschman appelle de "l'effet pervers" (*perversity*). Appliqué à notre objet, cet argument se traduit dans l'idée que le journalisme d'investigation se retourne au final contre l'image et la réputation des entreprises de presse. Au lieu d'améliorer cette image auprès du public, on prétend que le journalisme d'investigation la dégrade. Voici un exemple typique de ce genre d'argumentation : les journalistes de *La Presse de la Manche* ont reçu au début des années quatre-vingt-dix des documents confidentiels tendant à prouver qu'un trafic frauduleux de munitions était organisé au départ de Cherbourg vers l'Iran. Les jeunes de la rédaction ont poussé pour que ce document soit publié et le scandale dénoncé. Et c'est ce qui a été fait. Mais voilà ce que me disait un vieux journaliste de cette rédaction :

---

<sup>11</sup>. *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.

Cette histoire de munitions pour l'Iran, moi, j'aurais jamais sorti ça. J'étais contre, vraiment contre. Ici, tout le monde le savait. A Cherbourg, tout le monde savait qu'on avait des obus de 155 qui partaient pour différents pays, dont l'Iran. On a sorti l'affaire, d'accord. On a été porté au pinacle par la presse parisienne : un petit journal qui sort une grosse affaire ! Mais qu'est-ce qu'on a perdu comme poids localement ! Ça a porté préjudice à l'activité de l'arsenal. Pendant quelques mois, la voiture du journal pouvait pas s'approcher du port. Parce que les dockers, ils l'auraient foutue à la flotte !

Il est à noter que l'argument de l'effet pervers a été amplement utilisé contre le journalisme d'investigation aux Etats-Unis. Comme l'explique Mark Hunter dans le “Que sais-je?” qu'il a consacré à la question, certains opposants américains à cette forme de journalisme lui ont en effet reproché de dresser le public contre la presse, à force de ne lui donner en pâture que des “mauvaises nouvelles” et des informations démoralisantes<sup>12</sup>.

Seconde ressources argumentative décrite par Hirschman : celle qu'il appelle “l'inanité” (*futility*). Dans le cas qui nous intéresse, cela se traduit par l'idée que le journalisme d'investigation est un genre superflu et qui n'apporte rien au public. Voici un exemple de ce genre d'argumentation : un journaliste de *Ouest-France* a reçu par la poste un document confidentiel révélant des dysfonctionnements graves sur un site de stockage de déchets nucléaires. Il n'a pas publié le document. En revanche, une association anti-nucléaire, entrée elle aussi en possession du même document, l'a fait. J'ai donc demandé à ce journaliste pourquoi il n'avait pas lui-même publié le document. Il m'a répondu ceci : “Je ne pense pas que ce soit mon rôle de publier ça. On n'a pas à prendre position dans des questions comme celles-là. Cette association l'a fait, très bien. Mais ce n'est pas notre rôle à nous”. Si l'on suit cet interviewé, il est inutile que les journalistes (du moins, les journalistes comme lui) se donnent les moyens d'enquêter pour dénoncer des scandales. Leur fonction consiste seulement à répercuter au public les dénonciations que d'autres individus qu'eux ont entreprises. En d'autres termes, la vie démocratique

---

<sup>12</sup>. *Le journalisme d'investigation*, Paris, PUF, 1997, p. 47-48.

est assurée, sans qu'il soit nécessaire que le journaliste joue les justiciers et jette son propre poids dans la balance des conflits sociaux.

Enfin, il est une troisième et dernière figure rhétorique mise en lumière par Hirschman, c'est celle de la "mise en péril" (*jeopardy*). Elle se traduit dans le cas qui nous occupe par l'idée que le journalisme d'investigation peut conduire à ruiner la morale professionnelle des journalistes. C'est un genre journalistique qui favoriserait l'instrumentalisation par les sources, la désinformation, la manipulation, la déformation des faits, le sensationnalisme, etc. Comme chacun le sait, de nombreux ouvrages et de nombreux colloques ont été consacrés en France tout au long des années quatre-vingt-dix à cette question. C'est pourquoi je n'y reviendrai pas ici.

J'aimerais seulement ouvrir une petite parenthèse, qui est plutôt de l'ordre de la réflexion personnelle. Dans quelle mesure le journalisme d'investigation met-il *effectivement* en péril les normes morales de la profession ? On peut rouvrir ici l'excellent ouvrage que Michael Schudson, encore lui, a consacré au scandale du Watergate<sup>13</sup>. Schudson décrit l'enquête de Bernstein et Woodward comme un "mythe journalistique" et ce, entre autres, pour deux raisons. D'une part, Bernstein et Woodward n'auraient jamais sorti l'affaire si des gens intéressés ne les avaient pas "aidés" à le faire, c'est-à-dire n'avaient pas eu intérêt à les instrumentaliser. D'autre part, leurs intentions dans cette enquête n'étaient pas si pures que cela : il ne s'agissait pas de civisme à proprement parler mais plutôt d'une volonté de "débiter" Nixon dont ils ne partageaient pas les convictions. Je crois que Schudson a parfaitement raison. Et même mieux : ce qu'il dit du Watergate tend à être vrai, il me semble, de tout travail d'investigation journalistique. Car celui-ci nécessite toujours, d'une part des transactions collusives avec des sources intéressées, d'autre part des préjugés négatifs contre une institution ou une personnalité. Ni la tenue à distance des informateurs, ni l'objectivité ne sont jamais le moteur qui permettent à un journaliste d'investigation de

---

<sup>13</sup>. *Watergate in American Memory*, New York, Basic Books, 1992.

se lancer sur une piste. C'est plutôt la proximité avec un informateur et le manque d'objectivité qui le permettent. Ceci étant dit, il ne me semble pas que ce soit une raison suffisante pour dénier à l'enquête de Bernstein et Woodward le statut qu'elle a acquis aux Etats-Unis et dans le monde entier, c'est-à-dire le statut de "modèle" de l'enquête journalistique réussie. Car le point important, en définitive, est que ces deux journalistes soient parvenus à apporter des preuves juridiquement recevables de ce qu'ils avançaient. C'est sur ce plan en effet qu'on peut juger véritablement de la réussite ou de l'échec d'un genre comme le journalisme d'investigation.

C'est pourquoi, pour revenir à l'argument de la mise en péril, je ne crois pas qu'on puisse soutenir que le journalisme d'investigation constitue, *en soi*, un péril pour la morale professionnelle. En revanche, il en constitue bien un, à chaque fois que le journaliste ne parvient pas à passer, à un certain moment de son enquête, du régime de ses raisons personnelles d'agir et de croire au régime de la preuve juridiquement recevable<sup>14</sup>. C'est toute la différence par exemple entre l'enquête réussie d'Anne-Marie Casteret sur le sang contaminé (1991) et l'enquête ratée de Denis Robert sur les prévarications à la mairie de Toul (1985). Ou même, entre l'enquête réussie d'Anne-Marie Casteret sur le sang contaminé (1991) et les propos qu'elle a tenus plus tard contre un épidémiologiste et qui lui ont valu une condamnation (1999).

### **La nouvelle division du travail de dénonciation publique**

Voici qui m'amène au troisième et dernier point que je voulais aborder : la vitalité des arguments opposés au journalisme d'investigation (l'effet pervers, l'inanité, la mise en péril) témoigne du fait que, bien entendu, les nouvelles attitudes journalistiques n'ont pas purement et simplement balayé les anciennes. D'une part, ces attitudes anciennes demeurent le socle de l'activité de beaucoup de journalistes. D'autre part, on a assisté, dans les rédactions, à des compromis multiples entre formes anciennes et nouvelles.

---

<sup>14</sup>. Sur cette tension, voir C. LEMIEUX, *Mauvaise presse, op. cit.*, p. 301-320.

Ces compromis se sont noués essentiellement, il me semble, autour de la question de la plus ou moins grande facilité d'accès à des preuves juridiquement recevables. Il est aujourd'hui admis dans nombre de rédactions que révéler des scandales fait partie intégrante du travail de journaliste, mais c'est à condition cependant que les pièces pouvant faire office de preuve soient fournies de l'extérieur : on n'ira pas soi-même les chercher. Il est vite apparu en effet que mener soi-même de véritables enquêtes était très coûteux en temps et en moyens. Il faut "placer" un journaliste sur une affaire pendant plusieurs mois pour un résultat qui peut s'avérer parfaitement aléatoire ou très décevant. Il est beaucoup plus simple de s'appuyer sur ses journalistes spécialisés, bien implantés dans les milieux qu'ils couvrent, ou sur les services de la poste, pour attendre ou récupérer des éléments de preuve permettant de fonder des dénonciations. Dans ce cas, on le voit, le format "investigation" ou "enquête" est appliqué à des exercices journalistiques qui consistent en fait, simplement, à publier des documents confidentiels qu'on a réceptionnés. L'enquête est réduite à sa plus simple expression : obtenir un document, éventuellement mais pas toujours en l'ayant sollicité, et vérifier son authenticité. De ce point de vue, on est davantage dans la logique du "scoop" ou de "l'exclusivité" que dans la logique de "l'investigation" proprement dite<sup>15</sup>.

La généralisation de ce système équivaut en somme à une nouvelle division du travail de dénonciation publique. C'est un système qui permet au journaliste de réduire au maximum ses coûts. Car il lui permet de déléguer la plus grande partie du travail d'enquête (et en particulier, la charge de la preuve) à la source elle-même.

Je dirai donc, pour conclure, la chose suivante : aujourd'hui, les sources ont, par rapport au début des années 70, beaucoup plus de canaux journalistiques disponibles si elles veulent attirer l'attention du public sur un scandale. Même des journaux de la presse régionale se sont ouverts à l'idée de révéler des scandales. L'attitude qui consistait

---

<sup>15</sup>. Voir sur ce point D. MARCHETTI, "Les révélations du "journalisme d'investigation"", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 131-132, 2000.

pour les journalistes respectueux des façades à ne pas exploiter publiquement un rapport ou une note confidentielle explosive qu'ils avaient entre les mains, est moins fréquente – même si, on l'a vu, elle demeure.

L'envers du décor, cependant, c'est que, tendanciellement, les sources ne peuvent espérer passer par les journalistes pour dénoncer un scandale que si elles sont en mesure de leur fournir de la matière suffisante pour le faire, c'est-à-dire surtout des éléments de preuve exploitables. Si ces éléments leur font totalement défaut ou s'ils sont particulièrement difficiles ou périlleux à rassembler, alors leurs chances d'intéresser les journalistes deviennent très faibles. Car il est peu probable, répétons-le, que ces journalistes se mettront *eux-mêmes* à la recherche des preuves qui font défaut. Cette attitude correspondrait à une définition stricte du journalisme d'investigation que certaines contraintes économiques rendent le plus souvent, en l'état actuel des choses, assez improbable. En somme, on peut parfaitement appliquer au cas français la description que donne Schudson de la presse américaine après le Watergate : la presse est devenue plus agressive sans doute, mais cela ne signifie pas qu'elle soit devenue moins passive<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup>. M. SCHUDSON, *The Power of News*, Cambridge, Harvard University Press, 1995, p. 150.